



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 9921

Texte de la question

M. Robert Hue attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les conditions de la prochaine rentrée scolaire dans le département du Val-d'Oise. Dans ce département jeune, qui connut en son temps une vaste expansion et qui connaît actuellement une baisse démographique qui pourrait n'être que temporaire si l'on se réfère à la hausse de la natalité depuis 1995, il est prévu pour la rentrée prochaine 80 fermetures de classes et 40 blocages. Selon les enseignants, plutôt que de supprimer des classes dont les réouvertures seront bientôt nécessaires, il serait souhaitable de mettre à profit cette baisse temporaire de la démographie pour améliorer les conditions de travail et de scolarisation à tous les niveaux, notamment en développant la politique de scolarisation des enfants âgés de deux à trois ans qui est un des facteurs déterminants de la lutte contre l'exclusion scolaire, en mettant en application les engagements pris en matière de décharge de direction, en abaissant le nombre d'élèves par classe, et tout cela en prenant en compte les particularités du département dont 18 % des enfants sont scolarisés en ZEP (zone d'éducation prioritaire) et qui comprend une large zone rurale couvrant plus de la moitié de son territoire. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour améliorer les conditions de travail et d'accueil des enfants à tous âges et respecter les engagements pris en matière de décharges de direction.

Texte de la réponse

La préparation de la rentrée scolaire 1998 dans le premier degré s'est effectuée dans des conditions favorables puisque, malgré la baisse attendue de 35 000 élèves, le montant global des effectifs d'enseignants a été maintenu. L'accroissement de la démographie scolaire dans dix-neuf départements a toutefois imposé la mise en oeuvre d'un certain rééquilibrage des dotations. Les critères retenus pour conduire cette opération sont désormais davantage qualitatifs que quantitatifs. Comme lors de la rentrée 1997, la répartition des emplois d'enseignants comporte des modalités spécifiques qui aboutissent à privilégier les quartiers difficiles et les secteurs ruraux où un effort de regroupement et de mise en réseau a été réalisé. L'aménagement du réseau scolaire départemental qui relève de la compétence des autorités académiques se traduit inévitablement par des décisions de fermeture et d'ouverture de classes à partir de critères objectifs de choix qui sont soumis au comité technique paritaire départemental. Ces modifications apportées à la « carte scolaire » dépendent non seulement des priorités nationales, mais aussi des priorités définies à l'échelon départemental. Les taux d'encadrement, les contraintes liées à la ruralité ou aux difficultés d'environnement et l'existence de projets éducatifs cohérents figurent parmi les éléments d'appréciation retenus. Cette année, il a été demandé aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, d'apprécier l'évolution des effectifs sur une période de trois ans afin de rechercher une meilleure stabilisation des structures scolaires, plus particulièrement dans les zones urbaines sensibles ou en milieu rural. En outre, aucune décision d'ouverture ou de fermeture de classe n'a été faite avant que la procédure de concertation la plus large ne se soit déroulée entre les différents partenaires impliqués à divers titres dans l'éducation des enfants et le fonctionnement du système éducatif (enseignants, parents d'élèves, maires et autres élus). En ce qui concerne le Val-d'Oise, il se confirme que la baisse démographique, déjà sensible en 1997 (environ 1 000 élèves en moins) va probablement se renforcer en

1998 (- 1 700 élèves). Cette variation ainsi que la relative importance des moyens consacrés au remplacement des maîtres absents auraient pu entraîner un retrait théorique de quatre-vingt-six postes. Mais, pour tenir compte des difficultés sociales et des spécificités du département, il a été décidé de limiter à vingt-cinq le nombre des retraits d'emplois. Cette mesure devrait permettre une nouvelle amélioration du taux d'encadrement global qui passera de 5,13 postes pour 100 élèves en 1997 à 5,18 en 1998. Le département du Val-d'Oise disposera ainsi de suffisamment de moyens pour conduire une politique éducative de qualité.

Données clés

Auteur : [M. Robert Hue](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9921

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 1998, page 629

Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2109